

**Communiqué de presse**

Vendredi 17 mai 2013

## Réforme vitale et signal important pour la place économique

**Oui à l'orientation des travaux sur l'imposition des entreprises et à une concrétisation rapide**

**La place économique suisse affronte d'importants défis. La concurrence fiscale internationale devient de plus en plus agressive. Dans le même temps, des régimes fiscaux cantonaux qui ont fait leurs preuves sont la cible de pressions. economiesuisse salue la volonté de la Confédération et des cantons de chercher des solutions pour renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse et d'apporter une contribution commune substantielle à cet objectif. Le substrat fiscal et le nombre d'emplois en jeu sont trop importants. Afin de restaurer la nécessaire prévisibilité pour les entreprises concernées, il faut concrétiser aussi rapidement que possible les réformes annoncées, dans leur ampleur et leurs modalités, au niveau de la Confédération et des cantons concernés.**

La Confédération et les cantons reconnaissent que les régimes fiscaux des cantons, attractifs en particulier pour des activités mobiles, présentent aussi un intérêt financier et économique pour la Suisse. Les sociétés à statut particulier versent plus de 5 milliards de francs au titre de l'impôt direct sur les bénéficiaires et emploient plus de 150 000 personnes. À cela s'ajoutent les effets positifs indirects pour les caisses de la Confédération et des cantons ainsi que pour l'emploi. Des réformes visant à préserver l'attractivité de la place économique aux yeux de ces entreprises sont vitales pour la Suisse et sa prospérité.

economiesuisse soutient l'idée de miser sur un mix de plusieurs mesures fédérales et cantonales. La promotion ciblée d'activités en matière de recherche, de développement et d'innovation est largement acceptée à l'échelle internationale, et en particulier au sein de l'UE, et doit donc être mise en place rapidement. D'autres mesures, complémentaires, doivent cependant assurer le maintien en Suisse d'un large socle d'entreprises sur la durée. Les cantons particulièrement concernés doivent donc miser sur des baisses du taux d'imposition des bénéficiaires. La Confédération profitant dans une large mesure de la présence des sociétés bénéficiant d'un statut particulier au niveau cantonal, qui lui procurent 4 milliards de francs de recettes au titre de l'impôt sur les bénéficiaires, il se justifie qu'elle apporte une contribution substantielle au maintien de la compétitivité. L'augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct, ainsi qu'à plus long terme une baisse des taux d'imposition des bénéficiaires par la Confédération, permettraient d'élargir la marge de manœuvre financière des cantons. Par rapport à un scénario qui ne prévoirait aucune réforme, une réforme pragmatique et clairvoyante améliorerait la situation des caisses publiques suisses. La question d'une compensation financière ne se poserait donc pas.

Dans l'intérêt des entreprises concernées, il importe de garantir la prévisibilité. À cet effet, il convient de concrétiser rapidement si possible les réformes annoncées, dans leur ampleur et leurs modalités, au niveau de la Confédération et des cantons concernés tout en impliquant l'économie. Cette dernière présentera prochainement une étude étayant sa position sur la question de l'imposition des entreprises.

Pour toute question :  
Vincent Simon, responsable de projets  
Téléphone : 022 786 66 81  
Courriel : [vincent.simon@economiesuisse.ch](mailto:vincent.simon@economiesuisse.ch)